ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES
(1).46.60.35.28

BULLETIN D'INFORMATION N°16 DU 1 MARS 1991

Au sommaire

- Dossier Sécurité Sociale **(p. 1)**

- Quelques chiffres **(p. 3)**

- Compte-rendu du conseil scientifique de Paris 6 du 1/10/90 **(p. 5)**

- Revue de Presse **(p. 5)**

- Infos pratiques **(p. 7)**

SECURITE SOCIALE

Rappel du problème et de notre revendication

A ce jour, le bénéfice de la Sécurité Sociale étudiante est limitée à 26 ans, ce qui a pour conséquence que les thésards sans financement se retrouvent sans couverture sociale. Nous demandons donc l'extension de ce bénéfice pour tous les étudiants de troisième cycle.

Historique et principales démarches déjà entreprises

- Mai 1989 : Entretien avec M. Bergounioux, chargé de mission auprès du Premier Ministre, qui nous suggère de nous adresser aux ministères concernés (Education et Santé)

- Juin 1989 : Demande de prise en compte du problème lors de la table ronde MRT-Syndicats visant à établir un relevé de conclusions pour le budget 1990.

- Juillet 1989 : Entretien avec M. Goy, conseiller technique du Ministre de l'Education, qui s'est montré peu réceptif à nos questions.

- Août 1989 : Entrevue avec M. Brouté, conseiller technique du Ministre de la Santé, qui cherche d'abord de fausses solutions aux problèmes, avant de lier nos chances à nos appuis politiques (sic).

- Septembre 1989 : Sollicitation d'une entrevue auprès de Mlle Thomas, chargée de mission à la Présidence de la République. Sans réponse.

- Janvier 1990 : Relance par écrit de M. Goy.

- Avril 1990 : Nouvelles tables-rondes au MRT. Nécessité d'obtenir des chiffres pour information et engagement d'inciter les laboratoires à se préoccuper de la situation de leurs thésards.

- Juin 1990 : Relance par écrit des responsables de la DRED (MEN).

- Juillet 1990 : Relance par écrit de M. Brouté (Santé).

- Novembre 1990 : Nouvelle table-ronde au MRT : M. Bècle promet de s'occuper du problème à partir de la connaissance des exceptions déjà faites pour quelques étudiants.

Envoi d'une nouvelle lettre à tous les groupes parlementaires et aux trois ministères déjà contactés.

Dernières entrevues

Compte-rendu de l'entrevue du 23/01/91 avec le groupe parlementaire PS

Etaient présents :

- Mr Jean Giovaneli, rapporteur PS de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale.
- Eric Bringuier et Marie-Cécile Pasquier, d'*Etudiants et Recherche*.

L'entrevue d'une demi-heure avait pour objectif la présentation des difficultés rencontrées par les thésards de plus de 26 ans pour accéder à un régime de couverture sociale, compte tenu de l'inadéquation existante entre l'âgé limite d'accès au régime étudiant de la Sécurité Sociale et l'âge moyen des thésards engagés dans la Formation Doctorale définie par l'arrêté du 23 Novembre 1988.

Mr Giovaneli, de formation universitaire, a été réceptif à notre exposé et nous a indiqué que notre intervention était la première sur ce problème. Il s'est notamment étonné que l'UNEF-ID ne lui en ait jamais parlé. Eric a souligné que l'action de l'UNEF-ID se situait essentiellement au niveau des premier et second cycles universitaires.

Mr Giovaneli nous a ensuite demandé d'expliciter cet "âge moyen élevé". Nous lui avons présenté les conclusions convergentes des deux enquêtes effectuées par Etudiants et Recherche et par des contacts de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, montrant la corrélation entre l'âge moyen des thésards et la durée recommandée de la thèse.

Mr Giovaneli a reconnu que c'était une revendication raisonnable et relativement peu coûteuse. Même si le suivi reste lié à la lourdeur bureaucratique, le contexte semble favorable.

Eric Bringuier & Marie-Cécile Pasquier

Compte-rendu de la réunion du 30/01/91 au Ministère de la Protection Sociale et de la Solidarité

Etaient présents :

- M. Libaud, qui anime la Direction de la Sécurité Sociale, et son "bras droit", M. Selmati ;
- M. Guillaumet, de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP), du M.E.N. ;
- M. Bouchet de la DRED (Enseignement. supérieur. et allocations) et M^{me} Colette Lénard, de l'Observatoire des Thèses (M.E.N.) ;
- Eric Bringuier et Marie-Cécile Pasquier, d'*Etudiants et Recherche*.

La table ronde "informelle" commence en donnant une impression générale de consensus quant à l'existence d'un problème Sécu thésards et à la nécessité de le régler. (Les démarches de l'Association, comme son importance au niveau national, sont d'emblée reconnues.) Toutefois, M. Libaud émet des réserves sur la normalité d'un thésard de plus de 26 ans. Les chiffres bruts de la DEP (tous étudiants de 3ème cycle confondus) confirment l'existence de nombreux étudiants dans cette tranche d'âge, ainsi que les chiffres corrigés de l'Observatoire des Thèses (voir plus bas). Dans l'esprit de M. Libaud, cela concerne surtout des étudiants en droit et en lettres, qui ont, selon lui, une activité salariée parallèle. C'est alors qu'Eric présente les statistiques de l'Université Louis Pasteur, qui ne comportent que des sciences dures, et font apparaître une fraction non négligeable de thésards de 26 ans et plus. M. Libaud comprend alors que l'allongement de la durée de la thèse est bien réelle, et que les personnes concernées par le problème de la couverture sociale sont quelques milliers, peut-être 5000.

Après lecture de l'arrêté du 29 mars 1989, paru au J.O. du 18 avril 1989 (p. 4949), accordant un prolongement après 26 ans de la couverture sociale aux étudiants de certains certificats de 3ème cycle de Paris-V et Paris-VI, arrêté fondé principalement sur l'article R. 381-7 du Code de la Sécurité Sociale, il apparaît aussitôt un accord général sur l'application large de cet article, ainsi que sur la limite d'âge que cet article implique (30 ans). M. Libaud déclare qu'il faudrait réserver ce prolongement de la Sécu étudiante aux étudiants déjà engagés dans une thèse lorsqu'ils s'apprêtent à perdre leurs droits à la Sécu. Eric fait remarquer que cela ne concerne qu'une petite quantité de personnes, que les exclure risque de compliquer les mesures et qu'enfin cette exclusion n'est guère fondée. Réagissant au terme d'"exclusion", M. Libaud déclare qu'il craint que des étudiants de 26 ans s'inscrivent en thèse à la seule fin de bénéficier à peu de frais de cette extension de la Sécu étudiante. M^{me} Lénard s'interroge alors sur "la valeur sur le marché du travail d'un docteur-ès-sciences à 30 ans". Elle essuie une vive réplique de Marie-Cécile qui énumère les obstacles que doit franchir un étudiant pour arriver au seuil de la thèse, puis pour s'inscrire en thèse, et qui déclare qu'elle n'est pas venue pour parler de l'évaluation des thésards, qui est faite à plusieurs étapes de leur parcours, mais pour assurer une couverture sociale aux étudiants-chercheurs.

M. Libaud conclut à la possibilité d'appliquer sans restriction l'article R. 381-7 aux thésards de 26-30 ans, mais souhaite porter leur cotisation à (environ) 1200 F/an (contre 750 F/an aux moins de 26 ans), cela pour des raisons "symboliques", en réponse à l'effort que la collectivité fait en leur faveur (réserves de Marie-Cécile sur le montant de cette cotisation). Il prévoit d'organiser une table ronde réunissant des représentants des ministères concernés et des représentants des organisations étudiantes reconnues au niveau national, dont la présence est requise par les articles L. 381-5 et R. 381-7 du Code de la Sécurité Sociale. Des membres d'*Etudiants et Recherche* y seraient associés. Une telle

table ronde devrait avoir lieu au printemps (mai), afin de pouvoir appliquer les nouvelles dispositions dès la rentrée 91-92.

La discussion a duré environ 1 h 15.

Appendice 1 : Chiffres de la DEP

Pour l'année 1988-89, en 3ème cycle (*DEA + thèse*), toutes formations confondues, il y avait 133 000 inscrits, dont:

26 ans : 13 000 (Hommes = 7000, Femmes = 5500 (*sic*));
27 ans : 12 000 (H = 7000, F = 4500-5000);
28 ans : 11 000 (H = 7000, F = 4000);
29 ans : 9 000 (H = 7000); 30 ans : 7 000.
Ces chiffres sont globaux et approximatifs.

Appendice 2 : Chiffres de l'Observatoire des Thèses

Il y a 43 000 thésards (1988 ?). En supposant une durée moyenne de 4 ans, cela fait 10 000 thèses par an. En supposant un "flux annuel" de 5500, Mme Lénard conclut qu'une thèse s'achève, en moyenne : 1 à 3 ans après 26 ans en sciences dures, 8 ans après 26 ans en lettres et sciences humaines.

Eric Bringuier & Marie-Cécile Pasquier

Commentaires

Cette question de la protection sociale est devenue un des points majeurs de l'action de l'Association depuis plusieurs mois. La situation actuelle parfaitement injuste, ainsi que la connaissance de solutions réalistes et peu onéreuses pour la collectivité (déjà accordées grâce au droit existant à quelques filières) nous a renforcés dans notre conviction qu'une solution simple et rapide pouvait être trouvée.

Ces deux dernières entrevues sont les premières où les interlocuteurs sont désormais au courant de l'existant et ouvertement disposés à faire avancer concrètement le problème. Nous ne pouvons que nous satisfaire de ces bonnes intentions, qui ne sont sans doute pas sans rapport avec les nombreuses démarches d'information et de revendication que nous avons menées. Nous espérons désormais que, comme envisagé, la rentrée universitaire prochaine sera celle où cette injustice sera en bonne partie réparée. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

Joël Marchand

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de formations de DEA

Source : Rapport de la DRED (chiffres 1989)

Secteur	France	Région Parisienne
Maths	47	15
Physique	45	11
Chimie	59	16
STU	31	16
Informatique	46	13
Electronique	29	6
Mécanique	63	14
Vie et Santé	139	62
Langues, Lettres	155	55
Psycho., Philo., Arts	94	41
Hist., Géo, Anthro.	138	66
Droit, Sci. Po.	168	57
Sci. Eco., Gestion	94	39
Total	**1108**	**411**

Répartition des thésards au CNRS

Source : Base de données du CNRS Labintel (chiffres 1989)

Secteurs
PNP : physique nucléaire et des particules
SPI : sciences physiques pour l'ingénieur
SdV : sciences de la vie
CHI : chimie
MPB : mathématiques et physique de base
TOAE : terre, océan, atmosphère, espace
SHS : sciences humaines et sociales

Types de bourses
* BDI : bourse de docteur-ingénieur (CNRS)
* CIFRE :contrat CIFRE (mixte entreprise-Etat)
* Alloc. allocation de recherche (MRT)
* Contrat : bourses financées par une entreprise et les autres contrats
* B. Gouv : bourses financées par un gouvernement (Ministère des Affaires Etrangères pour la France ou gouvernement étranger)
* Autres : autres bourses

Unités
* UP : unités propres et unités mixtes CNRS
* URA : unités de recherche associées du CNRS

Origine des bourses de thèses en 1989

Secteur	BDI	CIFRE	Alloc.	Contrat	B. Gouv.	Autres	Total
PNP	22	6	62	2	58	55	205
MPB	63	46	315	48	357	283	1112
SPI	171	175	658	179	606	598	2387
CHI	206	102	515	299	553	371	2046
TOAE	26	7	192	31	153	215	624
SdV	65	38	649	138	328	691	1909
SHS	20	6	153	18	78	262	537
Total	**573**	**380**	**2544**	**715**	**2133**	**2475**	**8820**

Thésards par départements scientifiques dans les UP et URA selon leur nationalité en 1989

	PNP	MPB	SPI	CHI	TOAE	SdV	SHS	Total
UP								
Nat. française	79	116	285	303	166	525	87	1561
Nat. étrangère	53	92	201	176	94	193	29	838
Total	132	208	486	479	260	718	116	2399
URA								
Nat. française	39	464	1136	961	235	820	338	3993
Nat. étrangère	34	440	765	606	129	371	83	2428
Total	73	904	1901	1567	364	1191	421	6421
Totaux	**205**	**1112**	**2387**	**2046**	**624**	**1909**	**537**	**8820**

Quelques commentaires :

- 1/3 des thésards sont formés dans les unités propres et 2/3 dans les unités associées.

- 35% d'étrangers en tout, mais 48% en MPB pour 21% en SHS.

- La population détaillée ici comprend des chercheurs non permanents, rémunérés, d'un niveau équivalent à celui du DEA, non titulaires d'une thèse. Sont exclus les CDD (contrats à durée déterminée) du CNRS, les postes d'accueil et les post-docs.

- La catégorie "Autres" est sans doute surestimée, car elle peut inclure des stagiaires qui ne préparent pas de thèse. A l'inverse, la non-prise en compte des CDD doit omettre certains thésards financés de la sorte. Il faudrait de plus tenir compte du fait que tous les labos ne remplissent pas Labintel avec le même soin ...

Compte-rendu du conseil scientifique de Paris 6 du 1/10/90

Suite à une minute de silence pour Didier que je remplaçais, la séance a commencé.

Le point principal à l'ordre du jour a été le budget 1991 de Paris 6. Je ne vais commenter que diverses anecdotes, le budget par lui même n'intéressera que des passionnés de chiffres que je ne suis pas. Tout d'abord comment ce budget a été présenté à Garnier (Président Paris 6) : lors d'une réunion le 15/7/90, les responsables de la DRED (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales du MEN (Ministère de l'Education Nationale)) ont proposé ce budget et ont dit à Garnier, soit vous signez maintenant, sans discuter, soit vous avez 20% de moins... Ils ont signé !

Ce budget est le premier pour lequel les enveloppes sont distribuées par laboratoire, alors qu'avant une enveloppe globale était distribuée et le conseil scientifique faisait la répartition... un peu du pouvoir de l'université qui disparait. D'après les critères d'évaluation choisis, certaines équipes universitaires restent complètement en marge. Elles seront financées sur les 15% du total que le MEN laisse à disposition des universités. Alors qu'un chercheur d'une équipe financée par la DRED recevra 11.000F, un chercheur d'une unité non financée recevra 1.900F. Les équipes médicales sont très fortement pénalisées car la recherche clinique n'est pas du tout prise en compte dans le système d'évaluation (-20% de crédits de fonctionnement).

Une information de dernière heure nous a été communiquée : il y a un projet de faire disparaître le CNU (Conseil National des Universités) qui décidait de l'attribution des postes après avis d'une commission de spécialistes de l'Université pour laquelle le poste était prévu. Maintenant les commissions de spécialistes auront pouvoir de décision. De même pour les changements de grade.

Marc Girondot

REVUE DE PRESSE du 12/08/90 au 14/11/90

Je vais commencer tout d'abord avec un sujet d'actualité, (j'écris ce texte le 27/1/91...), les chercheurs irakiens en France... Durant toute l'avant-guerre (celle de 91...) il ne faisait pas bon être chercheur arabe au sens large. Le CNRS a voulu recensé les chercheurs du Moyen-Orient *(ou bien est-il Proche... où est la limite ?)* , mais de façon si subtile que cela a provoqué quelques remous (*Le Monde* du 15/9/90). *Le Monde* des 7/9/90 et 19/9/90, *Le Canard Enchaîné* du 8/9/90 *(même lui!!!)* ont produit plusieurs textes sur les "soit-disants" *(en passant... où mettre un s dans soit-disant... j'ai bien compris que la réforme de l'orthographe a tout changé... mais finalement que fait-on ?)* je reprends donc... les "soit-disants" étudiants irakiens en France. Juste un petit rappel que ces "étudiants-chercheurs-militaires" *(je ne doute pas qu'il y en avait)* avaient reçu l'aval du gouvernement pour venir travailler en France, et que leur travail profitait aussi à la France par le biais du travail fourni et des publications obtenues. Seul le MRAP a pris position en leur faveur (*Le Monde* du 12/10/90). *Je vais m'arrêter là sur cette affaire... à l'heure où j'écris ces lignes la propagande fonctionne à plein régime ("On est les plus forts, les plus beaux, les plus intelligents" ; simpliste comme discours... non ?) et il m'est difficile de rester courtois. Bon POINT A LA LIGNE sinon je vous ferai tout un texte sur ce sujet.....*

Dans *Le Monde* du 6/9/90, le chantier des classes préparatoires est discuté. Il apparait en effet que la formation que subissent ces étudiants est trop basée sur l'obtention d'un concours plutôt "que le développement du sens pratique, de l'imagination et de la communication". Le nombre d'étudiants passant par les prépas est en augmentation de 10 % par an.

Le directeur de l'enseignement et de la recherche de l'Ecole Polytechnique met en garde dans *Le Monde Initiative* contre un afflux de formation de chercheurs et d'ingénieurs pour l'industrie, car alors il risquerait d'y avoir dévalorisation de ces formations et risque de se retrouver avec un manque de scientifiques de haut niveau comme aux Etats-Unis (5/9/90). Ce à quoi le gouvernement répond qu'il veut doubler le flux d'ingénieurs en 4 ans (*Le Monde* du 28/9/90) en octroyant 100 millions de francs à ces formations en 91 (*Le Monde* du 29/9/90).

En URSS plusieurs mesures sont prises pour relancer l'activité scientifique et enrayer la fuite des cerveaux (Le Monde 19/9/90). Ainsi l'Académie des Sciences devient autonome (*Le Monde* du 25/8/90). En Argentine aussi le problème de la fuite des cerveaux se pose de façon cruciale à cause de la crise économique (*Le Monde* du 22/8/90). *(Je pense que ce problème doit se poser dans tous les pays en voie de développement...)* D'ailleurs l'association Bernard Grégory n'existe-t-elle pas pour éviter la fuite des cerveaux (*Le Monde Initiative* du 12/9/90) ?

L'Association Internationale des Universités (dont le siège est à l'UNESCO) et qui regroupe 800 universités de par le monde a entrepris de recenser tous les diplômes existants dans un projet nommé TRACE (Transrégional Academic Mobility and Credential Evolutions Information Network) (*Le Monde Initiative* du 19/9/90).

Budget 1991: La recherche reste une priorité pour le gouvernement (*Le Monde* du 21/9/90). *Et si les journalistes venaient voir dans les labos, des fois....* Au total on nous donne 48,672. 10^9 francs soit une progression totale de 7,3% par rapport à 90.

La fédération nationale des étudiants-chercheurs *(et là on le met où le s ?)* vient d'être créée par l'UNEF-ID (*Le Monde* du 20/9/90). *On reste gentil, on ne mord pas l'UNEF-ID (c'est pas comestible !) ...*

Le conseil national d'évaluation des universités (CNE) a rendu son rapport (*Le Monde* du 27/9/90) et la conclusion est, en raccourci :

- L'enseignement de masse étant une réalité, il va falloir le gérer ;
- Augmentation du flux d'étudiants vers les IUT et STS ;
- Création de formations courtes en un an avec des professionnels ;
- Généralisation des passerelles entre les formations ;
- Mais en revanche certaines formations excellentes auraient un accès restreint.

Doit-on appeler "Université Libre" une "Université Catholique" (5 en France, Paris, Lyon, Lille, Angers et Toulouse) comme certains se plaisent à le faire pour l'école? Et bien pas tout à fait, c'est "une liberté surveillée" (*Le Monde* du 28/9/90), puisque dans le nouveau texte qui régit les rapports entre le Vatican et ces universités, il est affirmé "le droit d'intervention du Saint-Siège lorsque cela s'avère nécessaire". *Galilé appréciera...*

Service national: je précise tout de suite ce n'est pas une bonne nouvelle ; Chevènement est partisan d'un SN modulable. Au lieu de faire 12 mois, vous pourrez choisir de faire entre 12 et 24 mois (Le Monde du 29/9/90). *En lisant ça on se dit "mais il est c.. ce mec là..." et la réponse arrive le 17/1/91... OUI.*

Dans *Le Monde* du 13/9/90, un débat sur les évaluations du Conseil National des Universités (CNU) suite à une "bavure" à Strasbourg. Suite à un rectificatif (Le Monde du 4/10/90), il s'avère que bavure il n'y a pas eu... ou du moins elle n'est pas du tout flagrante. Or comme dans le même temps on a appris par indiscrétion que le MEN avait pour projet de supprimer le CNU... ce débat ne serait-il pas un peu... comment dire... fabriqué ???

La nouvelle politique contractuelle de distribution des budgets dans les labos des facs (argent donné aux labos par le ministère et non par le conseil scientifique de l'université) est évoquée dans un article du *Monde* (4/10/90) avec pour tout commentaire "qu'après avoir crié au coup de force, le calme semble revenu dans les labos". *Après deux motions des conseils scientifiques de Paris 6, démission du vice-président recherche (Durand), un recours va être posé au tribunal administratif... le calme parfait n'est-ce pas!* Cette opinion du journaliste est contredite par un courrier des lecteurs du 21-22/10/90 d'un professeur de Paris X qui souligne les dangers de la contractualisation.

Le Monde Initiative du 10/10/90 se pose la question de savoir si l'environnement peut s'apprendre. On a le droit à une petite interview de Mr Vigneron responsable du DESS d'Environnement à Paris 7, qui vante sa formation. *Les fidèles lecteurs d'ENCRES (journal de Jussieu) se souviennent certainement du feuilleton concernant ce sinistre individu, escroc notoire, qui paye des étudiants en thèse par l'intermédiaire d'association, et auxquels il retire le financement dès qu'il y a contestation. Vous vous souvenez aussi peut-être que ces formations n'ont pas l'air d'être reconnues par Paris 7 elle-même !*

Grève en archéologie... Les chercheurs du Ministère de la Culture, ainsi que ceux du CNRS et ceux des collectivités locales protestent contre la création d'une agence de financement des fouilles qui serait partiellement financée par les aménageurs... Ils n'ont pas vraiment intérêt à ce que des fouilles viennent perturber leur chantier (Le Monde du 12/10/90).

Attention si vous envoyez des tirés-à-parts à l'étranger, vous risquez d'être inculpé d'espionnage ! Ridicule ? C'est pourtant ce qui est arrivé à Rolf Dobbertin, chercheur au CNRS, condamné à 12 ans de réclusion criminelle pour avoir envoyé des textes "du domaine public" à des chercheurs de la RDA. 800 chercheurs ont signé un appel en sa faveur, et le dernier texte en date provient de 18 professeurs des Académie des Sciences, Française ou du Collège de France *(est-ce que ce dernier mot mérite une majuscule dans ces cas là ?)*.

(Dernières nouvelles : le jugement va être quand même révisé !)

Une étude du CEREQ (Centre d'Etude et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications) sur le taux d'échec à l'Université à partir des bacheliers de 1983 permet d'avoir les idées plus claires :

Parmi les 208 335 bacheliers de cette année là, 10% environ (24 600) sont sortis sans diplôme de leurs études supérieures *(mais combien en avaient commencées ?)* . La plupart de ces étudiants en échec (14 000 sur 24 600) avaient tenté un premier cycle universitaire. Sur les bacheliers 1983 qui se sont inscrits à l'Université, un peu moins de la moitié ont obtenu le DEUG. Mais les autres n'ont pas tous abandonné. 26% d'entre eux se sont orientés différemment, 10% ont redoublé de nouveau et 15% ont véritablement abandonné leurs études.

Voilà, c'est tout pour cette fois... ouf!

Toutes les parties en italiques sont des réflexions personnelles, qui n'engage que leur auteur (moi) et non pas bien sûr l'association. Pour les plaintes c'est donc directement à moi qu'il faut s'adresser :

Marc Girondot

Lu dans le journal “CNRS Information” du SGEN-CFDT de décembre 1990.

Il s’agit d’un condensé et de commentaires d’un document de cent pages, produit par le CNRS, sur les bilans chiffrés, ainsi que les analyses des concours chercheurs 1990.

Nous en avons extrait à nouveau un passage fort instructif sur la provenance des heureux élus CR (chargés de recherche).

“*Pour l’ensemble des départements scientifiques, le taux de recrutés CR ayant, ou préparant un diplôme universitaire (thèses de troisième cycle, d’Etat, d’ingénieur-docteur, nouvelles thèses et agrégation) est de 85%. Les recrutés issus des Ecoles Normales*

Supérieures sont de moins en moins nombreux : ils ne représentent plus que 6,9% de l'ensemble des recrutés contre 10,1% en 1989, 10,3% en 1988, 13,2% en 1987 et 17;7% en 1986. On remarque que 54 CR2 recrutés (14% de la totalité) n'avaient pas soutenu leur thèse au moment du dépôt des dossiers en février. Là encore on observe de grandes différences dans les différents secteurs scientifiques : pour les plus favorables PNP (4 recrutés sur 10) et Chimie (15 recrutés sur 60) et pour les plus défavorables MPB (5 sur 55 recrutés) et SHS (4 sur 55 recrutés). Il semble donc que les dispositions statutaires qui permettent de recruter sans thèse ont bien été utilisées, du moins dans certains secteurs. Le document ne précise pas le nombre de candidats dans chaque cas.

En ce qui concerne l'origine professionnelle des candidats, on observe que pour les CR :

- une part importante du recrutement s'opère après une bourse ou un stage. Si on additionne boursiers (36,8%), BDI (1,3%) et "les personnes de nationalité étrangère ou non, exerçant à l'étranger" (18,7%), on obtient 56,8% des recrutés en CR2 (ils n'étaient que 45,6% des candidats) et 44,9% des CR1. La part de formation par la recherche est donc très élevée.

- 8% des recrutés (17,4% des candidats) en CR2 et 3,8% en CR1 (15,4% des candidats venant pour plus d'un tiers de SHS) étaient antérieurement des "sans emploi, étudiant, chercheur bénévole ou vacataire de courte durée".

- 6% des recrutés CR2 (5,5% des candidats) et 3,9% des CR1 (10,5%) étaient antérieurement fonctionnaires de l'Education Nationale contre respectivement 13,6% et 11,5% en 1989.

- 18,7% (14,7% des candidats) des CR2 sont des personnes "de nationalité étrangère ou non, exerçant à l'étranger" ; 26,9% (22,6% des candidats) pour les CR1.

Sur ce point chaque secteur scientifique a son originalité :

- PNP a recruté 44% de boursiers et 33,3% de "personnes exerçant à l'étranger".

- MPB a recruté 30,4% de boursiers, 17,4% de "personnes exerçant à l'étranger" et 19,6% de contractuels d'un établissement public autre que l'Education Nationale.

- SPI a recruté 28,6% de boursiers et 19,6% de personnes du secteur privé.

- Chimie a recruté 47,9% de boursiers, 12,5% de "personnes exerçant à l'étranger" et 10,4% de personnes du secteur privé.

- TOAE a recruté 26,7% de boursiers, 26,7% de "personnes exerçant à l'étranger".et 16,7% de "sans emploi, étudiant, chercheur bénévole et vacataire de courte durée".

- SdV a recruté 61,8% de boursiers et 23,5% de "personnes exerçant à l'étranger".

- SHS ne recrute que 7,1% de boursiers, 23% de "personnes exerçant à l'étranger", 14,3% de "sans emploi, étudiant, chercheur bénévole et vacataire de courte durée" et 9,5% de personnes venant du privé.

D'autre part SHS et Chimie sont les seuls secteurs à avoir recruté des ITA CNRS (2%).

Ces chiffres montrent qu'il y a, dans certains secteurs, un manque flagrant de bourses et d'allocations de recherche : TOAE, qui recrute en CR2 près de 20% de "sans emploi, étudiant, chercheur bénévole et vacataire de courte durée" (25% des candidats), et SHS (30% des candidats), qui en recrute deux fois plus que de boursiers. Ce sont des étudiants qui ont donc vécu sans pratiquement aucune ressource durant "leur formation à la recherche"."

L'Humanité-Dimanche du 18 au 24/01/91 a consacré deux pages sur les jeunes chercheurs. Sous le titre "Fantômes de la recherche", quelques situations réelles de thésards sont décrites, à Montpellier et à Jussieu. Y sont donc évoqués les éternels problèmes de financement, de protection sociale, de propriété des travaux, d'encadrement, que l'Association évoque sans cesse. D'ailleurs, suite à une interview par le journaliste rédacteur de l'article, mon itinéraire personnel, ainsi que l'existence de l'association sont mentionnés.

Joël Marchand

INFOS PRATIQUES

Banque de données et informations sur Minitel

* 3615 + ABCDOC : répertoires par thème, spécialisation, localisation géographique des organismes d'information et de documentation.

* 3615 + SUNK : thèses soutenues dans les universités et dans 30 établissements supérieurs membres de la conférence des grandes écoles.; consultables aussi par CD-ROM ; les thèses en cours sont répertoriées à Nanterre sur micro-fiches.

Pour trouver un emploi à la fin de la thèse

* Association Bernard Grégory, qui a pour vocation d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes scientifiques de niveau doctoral.
53 Rue de Turbigo 75003 PARIS 42.74.27.40

* Opération APEC-Campus, permettant de définir un projet professionnel et d'entrer en contact direct pour information et/ou recrutement avec des interlocuteurs dans les entrerprises.
51 Rue Brune 75014 PARIS 40.52.20.00

Annuaires de la recherche française

8000 laboratoires de recherche en France
Telelab : 3616 + MRT
CNRS : 3613 + LABINTEL

Téléphones

Téléphone du local : 44.27.65.85

Adresse de l'association à Jussieu :
Boîte 218
Université Paris VI
4 Place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05

Annuaires de Jussieu / Ecole Polytechnique consultables par Minitel :
44.27.50.99 / 69.33.33.33
Téléphone de Jussieu / Ecole Polytechnique :
44.27 / 69.33.<poste>